

Montreuil,
le mardi 14 juin 2022

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles, @mel : observatoires.regionaux@ucanss.fr

Objet : Lancement de la campagne des observatoires inter-régionaux 2022

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la campagne des observatoires inter-régionaux 2022 se déroulera du **28 octobre au 14 décembre 2022**.

Conformément à leur mission inscrite dans l'accord relatif au dialogue social du 5 mai 2015, les observatoires inter-régionaux ont pour objet d'évaluer les effets de la mise en œuvre, au plan local, des accords collectifs négociés au plan national, afin de vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis par les partenaires sociaux et de présenter des études en matière de ressources humaines.

Dans ce cadre, les observatoires favorisent les échanges sur les pratiques de gestion des ressources humaines développées par les organismes lors de la mise en œuvre des accords, qui contribuent à l'atteinte des objectifs. Je vous rappelle qu'au cours de la campagne 2021, les réunions ont porté sur les thèmes suivants :

- 1 . L'évaluation de la politique de rémunération en 2020 à travers le bilan de la mise en œuvre de l'accord du 30 novembre 2004 et de l'accord du 21 juin 2017 relatif à l'intéressement ;
- 2 . La restitution des résultats du Baromètre social institutionnel national de l'année 2021.

S'agissant de la **campagne 2022**, le programme arrêté lors de l'Instance Nationale de Concertation du 16 février 2022 porte sur les points suivants :

- 1 . Bilan de la politique salariale et de l'intéressement en 2021 ;
- 2 . Éléments de bilan relatifs aux avantages complémentaires (Plan d'épargne retraite collectif interentreprise, régimes complémentaires de frais de santé et de prévoyance, compte épargne temps, intéressement).

Le planning prévisionnel de la campagne 2022 par région est le suivant :

- AUVERGNE - RHONE-ALPES : **Vendredi 28 octobre 2022 - CAF du Rhône à Lyon**

- PROVENCE - ALPES - COTE-D'AZUR - CORSE - OCCITANIE : **Lundi 14 novembre 2022 - CAF des Pyrénées-Orientales à Perpignan**
- GRAND-EST - BOURGOGNE : **Mardi 29 novembre 2022 - CPAM du Bas-Rhin à Strasbourg**
- HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE : **Jeudi 1er décembre 2022 - CAF de l'Oise à Beauvais**
- BRETAGNE - PAYS-DE-LOIRE : **Vendredi 2 décembre 2022 - URSSAF de Bretagne à Rennes**
- ILE-DE-FRANCE : **Lundi 12 décembre 2022 - UCANSS à Montreuil**
- NOUVELLE-AQUITAINE - CENTRE-VAL-DE-LOIRE : **Mercredi 14 décembre 2022 - CPAM de la Gironde à Bordeaux**

Concernant la composition du collège employeur, je vous rappelle qu'elle est établie au sein de vos réseaux par les caisses nationales.

Dans l'attente, et pour celles et ceux d'entre vous qui auront été désignés à ce titre, je vous remercie de bien vouloir réserver la date correspondant à votre région.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May

Directeur

